

# JAM

## Société de portage salarial

Votre contact sur Sénart

**Mme Wilmes** : 01 60 60 37 20 / 06 18 44 53 93 / [A1conseils@aol.com](mailto:A1conseils@aol.com)

Le portage salarial est un mode d'organisation permettant à un professionnel autonome de se consacrer à sa mission en s'appuyant sur notre entreprise. JAM gère pour lui la facturation et la gestion administrative des missions qu'il réalise (pour des entreprises, des administrations...).

- Le porté négocie le coût de son intervention et les frais afférents
- JAM l'embauche
- JAM facture son intervention
- JAM lui adresse un bulletin de salaire et le remboursement des frais professionnels.

Intégrer JAM, c'est en devenir un salarié. En plus des avantages et de la sécurité liés à ce statut, il bénéficie d'un accompagnement et d'une assistance personnalisés.

Que vous travailliez dans

- Le conseil en stratégie et en marketing
- La communication, la publicité
- La finance
- Les ressources humaines, le coaching
- La production, la logistique, l'achat
- La formation (n° de formateur agréé)
- La traduction
- L'informatique
- Les télécommunications
- La mode, la création artistique
- Le spectacle
- L'audiovisuel
- .../...

Le portage salarial évite de s'inscrire comme travailleur indépendant ou de créer son entreprise tout en restant autonome et de se consacrer pleinement à son activité. N'hésitez pas à vous renseigner.